

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 26 JUILLET 2023 A 18 HEURES

Présents : M. MARCANTEI Francis, M. MARI Gérard, M. BORGHETTI Camille, M. MARI Jean, M. ROULIN Jérôme, M. FERRONI Freddy, Mme ORSUCCI Dominique, Mme VENTURA Sandrine, M. SARTORI Olivier, Mme VINCENTI Jeanne, M. VINCENTI Jean-Jacques, M. LUZI Joseph, Mme ROSSI Marie-Paule.

Excusés : M. VINCENTI Jean-Baptiste, M. GIUDICI Dominique.

Secrétaire de séance : M. MARI Gérard

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2023

Début de la réunion à 18h30

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour de la séance :

1. Rapport du conseil municipal du 23 mai 2023,
2. Suivi des dépenses de fonctionnement du 23 mai au 27 juin 2023,
3. Restauration des cloches de l'église,
4. Avancement de grade de deux agents,
5. Délibération M57,
6. Contrat d'un agent administratif,
7. Contrat d'un agent d'entretien.
8. **Questions et Informations Diverses** :
 - a. Demande de subvention SL MOTOSPORT,
 - b. Changement d'opérateur de téléphonie et d'internet,
 - c. Compte-rendu règlement intérieur concernant les conditions d'accès au cimetière,
 - d. Compte-rendu conventionnement entre le Tavagna Club et la mairie,
 - e. Fête de la Saint Roch,
 - f. Divers.

1- Rapport du conseil municipal du 27 juin 2023 :

Le rapport du précédent conseil municipal a été validé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
approuve le rapport du conseil municipal.**

2- Suivi des dépenses de fonctionnement du 27 juin au 26 juillet 2023 :

Dans le respect de nos engagements et afin d'assurer la transparence de nos dépenses, nous présentons, à chacune de nos réunions du Conseil Municipal, les dépenses de fonctionnement engagées.

SUIVI DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU 27 JUIN AU 26 JUILLET 2023

Eau et assainissement	1 598,46 €
Carburants	498,53 €
Alimentation	17,60 €
Produits de traitement	2 782,08 €
Fournitures d'entretien	40,56 €
Fournitures de petits équipement	1 331,26 €
Fournitures administratives	134,00 €
Contrats et prestations de services	525,56 €
Entretien matériels roulants	986,70 €
Maintenance	1 115,47 €
Honoraires divers	640,00 €
Insertions et publicités	174,00 €
Fêtes et cérémonies	1 975,00 €
Frais d'affranchissement	162,45 €
Frais de télécommunications	342,00 €
	12 323,67 €

3- Restauration des cloches de l'Église :

Afin de poursuivre la restauration de l'église, après le remplacement de l'horloge, nous avons demandé à l'entreprise, SARL CHAUBON ET ORSINI ELEC I CAMPANARI de nous établir un devis concernant la restauration des cloches.

Le devis s'élève à 20 547€ HT.

Avant de valider le devis, Olivier SARTORI va se renseigner auprès d'un ingénieur béton afin de savoir si la plus grosse cloche peut être repositionnée tout en haut.

4- Avancement de grade de deux agents :

Afin de permettre l'avancement de grade des deux agents de la commune, nous avons fait une demande de modification de ratio auprès du comité technique du centre de gestion de la fonction publique pour que le coefficient passe à 100%. Le ratio étant jusqu'à présent de 50%, cela pénalisait un des deux agents.

Le comité technique a rendu un avis favorable le 11 juillet 2023.

Une délibération d'avancement de grade pour ces deux agents est donc nécessaire.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de prendre la délibération pour l'ajustement du ratio.**

5- Délibération M57 :

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation des règles comptables applicables et compte tenu du contexte réglementaire et de l'optimisation de la gestion qu'elle induit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 pour le budget principal à compter du 1er janvier 2023.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de prendre la délibération pour le passage à la M57.**

6- Contrat d'un agent administratif :

Le contrat d'un agent administratif contractuel se terminera le 31 août 2023.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de renouveler le contrat jusqu'au 29 février 2023.**

7- Contrat d'un agent d'entretien :

Le contrat de l'agent d'entretien contractuel se terminera le 13 août 2023. La mairie poursuit sa recherche pour pourvoir le poste vacant en contrat à durée déterminé.

8- Questions et Informations Diverses :

a. Demande de subvention SL MOTOSPORT :

L'association SL MOTORSPORT souhaite participer au rallye « Strade Vechje » qui se déroulera les 20 et 21 octobre 2023 en Castagniccia. L'équipage qu'elle présente, pilote et copilote enfants de Talasani, souhaite y participer en mémoire de Daniel MARI.

Une demande d'aide financière est parvenue en mairie.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
décide de leur verser une subvention d'un montant de 2000€.**

b. Changement d'opérateur de téléphonie et d'internet :

Nous avons été démarchés par la société JMJ Consulting afin de faire à un audit en matière de télécommunication.

Le Prestataire a réalisé une étude générale des frais liés à tous les services payants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de communes de la Costa Verde. L'objectif de l'étude est d'analyser les coûts actuels, d'identifier les domaines d'optimisation et de formuler des recommandations pour une utilisation plus efficace des ressources.

Il a établi un rapport détaillé comprenant ses conclusions, ses recommandations et un plan d'action.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de changer d'opérateur.**

c. Compte-rendu règlement intérieur concernant les conditions d'accès au cimetière :

L'équipe chargée de ce dossier est en cours de travail. Le compte-rendu sera rendu au prochain conseil municipal.

d. Compte-rendu conventionnement entre le Tavagna Club et la mairie :

L'équipe chargée de ce dossier est en cours de travail. Le compte-rendu devrait être rendu au prochain conseil municipal.

e. Fête de San Roccu :

Une messe aura lieu à la fontaine San Roccu le mercredi 16 août 2023 à 10h30 suivie d'un apéritif déjeunatoire sur place.

Un concours de boule sera organisé à partir de 14h.

Début de la soirée à 21h avec le groupe « Space Boys » suivi d'un DJ.

Après avoir constaté qu'il n'y a plus de questions, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h30.

Le Maire
Francis MARCANTEI